



**5<sup>e</sup> réunion au niveau de la capitale relative au réseau des points focaux pour  
les femmes et la paix et la sécurité  
6-9 juin 2023, Washington, D.C.  
Communiqué conjoint**

Nous, les membres du réseau des points focaux agissant pour les femmes et la paix et la sécurité représentant l’Afrique du Sud, l’Allemagne, l’Argentine, l’Arménie, l’Australie, le Bangladesh, la Belgique, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Croatie, le Danemark, les Émirats arabes unis, l’Espagne, l’Estonie, les États-Unis, l’Éthiopie, la Finlande, la Géorgie, le Guatemala, l’Indonésie, l’Iraq, l’Irlande, l’Italie, le Japon, la Jordanie, le Kenya, le Lesotho, la Lettonie, le Liban, le Liberia, le Liechtenstein, la Lituanie, le Mali, Malte, le Mexique, la Moldavie, la Mongolie, la Namibie, la Norvège, l’Ouganda, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Roumanie, la Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Thaïlande, Trinité-et-Tobago, l’Uruguay, l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), l’Organisation des États américains (OEA), l’Union africaine, l’Organisation du traité de l’Atlantique Nord (OTAN), l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l’Union européenne (UE), présentons à Washington, D. C., États-Unis d’Amérique, du 6 au 9 juin 2023, la 5<sup>e</sup> réunion au niveau de la capitale relative au réseau, organisée par les États-Unis d’Amérique et la Roumanie en tant que coprésidents du réseau pour 2023, en partenariat avec ONU-Femmes en tant que secrétariat du réseau, et avec la participation supplémentaire de femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, de parlementaires et de législateurs et législatrices de 29 pays, et nous :

***accueillons favorablement*** le thème de la réunion « Promouvoir l’adaptabilité et l’évolution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tant que cadre pour mettre en œuvre un changement de politique » avec les priorités de la coprésidence 2023, pour 1) faire progresser la solidarité et les attentes partagées des points focaux nationaux en mettant au point leur rôle et leurs responsabilités pour les femmes et la paix et la sécurité ; 2) ajuster les efforts et les actions en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité afin de répondre aux exigences mondiales en mettant l’accent au niveau national sur le programme et en continuant à soutenir la mise en œuvre du plan d’action national pour les femmes et la paix et la sécurité par le partage des ressources et la formation ; et 3) accroître/améliorer l’adaptabilité et l’évolution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en vue de promouvoir une approche inclusive et aborder les dynamiques de pouvoir intersectionnelles, notamment en faisant appel à l’expertise des membres du réseau et des points focaux pour coordonner les centres d’excellence existants et futurs ;

**nous félicitons** de la croissance du réseau, qui compte désormais 100 membres, ce qui en fait le plus grand forum interrégional des États membres de l'ONU et d'organisations régionales partageant leurs expériences, leurs bonnes pratiques et leur solidarité pour faire avancer les actions visant à mettre en œuvre les 10 résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, en partenariat avec la société civile, le monde universitaire, le secteur privé, les parlementaires et les organisations locales de défense des droits de la femme ;

**saluons** la détermination des dirigeants du Groupe des Sept (G7) lors de leur sommet annuel de 2023 à Hiroshima à « s'engager à faire progresser, mettre en œuvre et renforcer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, y compris son application pour la réduction des risques de catastrophes, par le biais d'un partenariat avec le réseau des points focaux pour les femmes et la paix et la sécurité et du soutien à l'élaboration de plans d'action nationaux, et à promouvoir des approches intersectionnelles » ;

**réaffirmons** le rôle central du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et divers types de leadership menés par des femmes dans le cadre de la paix et la sécurité internationales et nationales, ainsi que de la prévention et la résolution des guerres et des conflits, étant donné que les conflits armés inter- et intra-étatiques, les crises humanitaires, la violence fondée sur le genre, l'insécurité alimentaire, les catastrophes liées au climat et les pandémies continuent d'avoir un impact disproportionné sur les femmes, filles, communautés marginalisées et populations en situation de vulnérabilité dans toutes les régions ;

**condamnons** le recul des droits des femmes dans le monde entier, notamment en ce qui concerne la restriction de la liberté de mouvement des femmes et leur capacité à participer pleinement aux processus de paix, la perpétration de violences fondées sur le genre et de représailles à l'encontre des femmes, ainsi que l'obligation limitée de rendre des comptes et l'accès inadéquat à la justice pour ces actes ;

**affirmons** que les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité et les législations et stratégies pertinentes en matière des droits humains font partie intégrante de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et félicitons les 107 États membres et territoires de l'ONU qui ont adopté des plans d'action nationaux et pour les efforts qu'ils déploient actuellement pour tenir ces plans à jour ;

**nous félicitons** de l'engagement des parlementaires et des législateurs lors de cette réunion et prenons note des discussions visant à renforcer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité par une collaboration accrue avec les points focaux et responsables du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, experts, décideurs politiques, dirigeants de la société civile et avec divers secteurs, afin d'envisager des outils tels que la législation, le cas échéant, les budgets du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et des processus solides de suivi et d'établissement de rapports ;

**nous engageons** à mettre en œuvre, le cas échéant, les communiqués et les recommandations formulées lors des réunions précédentes du réseau des points focaux sur les femmes et la paix et la sécurité et mettons l'accent sur les points suivants :

## **Le rôle et les responsabilités des points focaux pour les femmes et la paix et la sécurité**

Reconnaissant que le rôle d'un point focal pour les femmes et la paix et la sécurité est compris, porte un nom précis et est défini différemment selon les contextes, et considérant les demandes d'une orientation qui souligne l'ensemble des rôles et des responsabilités des points focaux sur les femmes et la paix et la sécurité, et qui s'appuie sur les pratiques et les expériences des membres du réseau, *nous recommandons* :

- l'élaboration d'un document d'orientation pour le réseau décrivant les compétences, qualifications, mandats, tâches et ressources afin de définir le rôle d'un point focal pour les femmes et la paix et la sécurité, de soutenir une coordination et un suivi accru du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au sein des gouvernements et des organisations, d'appuyer l'adoption et la mise en œuvre des plans d'action nationaux et, le cas échéant, des stratégies pour les femmes et la paix et la sécurité et la recommandation générale n° 30 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, afin de faire progresser le programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité ;
- un soutien global des États membres et des organisations régionales à leurs points focaux ou responsables respectifs pour les femmes et la paix et la sécurité, y compris les ressources humaines et financières nécessaires à l'exercice de leurs rôles et responsabilités, telles que des formations ciblées et des initiatives de renforcement des capacités pour soutenir efficacement la mise en œuvre des cadres normatifs, des politiques et des initiatives pour les femmes et la paix et la sécurité ;
- de soutenir l'institutionnalisation du rôle du point focal pour les femmes et la paix et la sécurité au sein des États membres et des organisations régionales et de veiller à ce que les responsabilités du point focal pour les femmes et la paix et la sécurité permettent et soutiennent la coordination d'une approche pangouvernementale, en partenariat avec la société civile, les dirigeants locaux et les organisations de défense des droits des femmes, ainsi que l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les interventions de sécurité « dures » et « douces » et dans les processus de paix.

## **Mise en œuvre du plan d'action national**

Reconnaissant que l'adoption d'un plan d'action national ne se traduit pas toujours par une mise en œuvre transformatrice pour les femmes et la paix et la sécurité, et notant la nécessité d'une action et de ressources ciblées pour une mise en œuvre plus efficace, *nous recommandons* :

- que les parlementaires et les décideurs politiques défendent et soutiennent la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité afin de promouvoir des démarches inclusives et globales à la paix et à la sécurité au niveau national et international, et d'encourager le suivi et l'établissement de rapports au sein des gouvernements, le renforcement des capacités pour les femmes et la paix et la sécurité, le financement adéquat des plans d'action national pour les femmes et la

paix et la sécurité, des politiques et des initiatives pour les femmes et la paix et la sécurité ;

- que la société civile, notamment, mais sans s'y limiter, les femmes handicapées, les jeunes femmes, les femmes autochtones, les chefs religieux et les médias, soit reconnue comme un partenaire essentiel dans la coordination, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action nationaux pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et que la localisation soit considérée comme une stratégie essentielle pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et pour répondre aux besoins et promouvoir les droits des femmes locales qui œuvrent à la consolidation de la paix et des membres des communautés locales, en garantissant la diversité, l'équité et l'inclusion ;
- que la structure des plans d'action nationaux et les mécanismes de financement restent flexibles pour répondre aux crises et aux questions émergentes, le cas échéant, y compris celles liées au changement climatique, à la cybersécurité, au progrès technologique et à l'accessibilité, au trafic, à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent, aux pandémies et aux urgences sanitaires, à l'insécurité alimentaire et économique, et à la sécurité spatiale, et que l'alignement des plans d'action nationaux et l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans d'autres plans et politiques et instruments relatifs aux droits humains sont essentiels pour relever de manière globale les défis interconnectés en matière de paix et de sécurité, pour éviter la duplication des efforts et soutenir les partenariats, ainsi que pour permettre le partage des coûts.

### **Durabilité et centres d'excellence du programme pour les femmes et la paix et la sécurité**

Constatant que cette année marquera le 23<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (2000) et prenant note de la nécessité de renforcer la volonté politique de faire correspondre les engagements normatifs relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité à une action soutenue, ainsi que d'élargir la base de connaissances et de preuves sur les femmes et la paix et la sécurité pour relever les défis actuels et coordonner les efforts existants afin d'opérer un changement transformateur grâce à des efforts de partage des connaissances tels que les centres d'excellence pour les femmes et la paix et la sécurité, *nous recommandons ce qui suit* :

- mettre davantage l'accent sur le pilier prévention de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et sur les causes sous-jacentes des conflits, de la violence et de la discrimination, et investir dans le contrôle des armements, la non-prolifération et le désarmement, ainsi que dans une série d'interventions en matière de sécurité humaine telles que l'accès à une éducation sûre et de qualité pour toutes les femmes et les filles, la création d'opportunités économiques pour les femmes et la promotion de l'égalité des genres et du leadership des femmes dans tous les secteurs de la société, la promotion de l'inclusion sociale, la prévention et la réponse à la violence

fondée sur le genre, et la protection et la promotion des droits humains des femmes et des filles ;

- des dotations financières adéquates, y compris, le cas échéant et sous réserve de la disponibilité des fonds, des budgets dédiés aux ministères, départements et agences du gouvernement pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et la fourniture d'un financement flexible et à long terme aux femmes œuvrant à la consolidation de la paix et aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine des femmes et la paix et la sécurité, en particulier celles dirigées par des femmes.
- une approche régionale et multisectorielle adaptée au contexte pour faciliter l'accès et la disponibilité de produits de connaissance et de recherche, d'expertise technique et de ressources de pointe et pratiques afin de faire progresser les efforts dans le domaine des femmes et la paix et la sécurité, en collaboration avec les initiatives, les mécanismes et les centres de connaissance et de recherche existants, et en explorant davantage l'engagement avec les centres d'excellence existants et futurs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, afin de garantir la durabilité du programme en abordant diverses questions et en faisant appel à l'expertise d'une variété de secteurs et d'acteurs.

Nous invitons instamment les États membres et les organisations régionales qui ne l'ont pas encore fait à adopter et à mettre en œuvre des plans d'action et des stratégies dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à adhérer au réseau des points focaux sur les femmes et la paix et la sécurité.